



RAPPORT Q2 – AVRIL À JUIN 2020 SONDAGE AUPRÈS DES VÉTÉRINAIRES – PARTICIPATION : 46 VÉTÉRINAIRES (12 DU QUÉBEC, 12 DE L'ONTARIO ET 22 DE L'OUEST CANADIEN). LES RÉSEAUX RÉGIONAUX FOURNISSENT ÉGALEMENT DES RÉSULTATS DE LABORATOIRE.

CanSpot PPA : Lancement d'outils de surveillance dans le cadre d'un projet pilote...

La Dre Christa Arsenault a donné un aperçu du nouveau projet pilote de surveillance « CanSpot PPA » lancé récemment :

- Le Canada dispose d'une surveillance passive pour la détection de maladies animales exotiques, par exemple, le virus de la peste porcine africaine (PPA). Le projet CanSpot PPA renforcera cette surveillance grâce à plusieurs outils introduits progressivement.
- Le but du projet CanSpot PPA consiste à protéger l'industrie porcine du Canada contre les effets néfastes de la PPA sur la production et le commerce. Le principal objectif de surveillance de la population porcine nationale est d'améliorer notre capacité à détecter la PPA rapidement si celle-ci se présentait au Canada. Un objectif secondaire vient appuyer l'affirmation que la population porcine nationale est exempte de PPA.
- Les « analyses fondées sur les risques pour la détection précoce » constituent le premier outil mis à l'essai dans le cadre du projet et visent à améliorer la détection précoce de cet agent pathogène. **Ce projet pilote ressemble à un outil de surveillance récemment lancé aux États-Unis.**
- Le projet pilote vise à améliorer les analyses diagnostiques pour la PPA au Canada. Les laboratoires du Réseau canadien de surveillance zoonositaire (RCSZ) effectueront des analyses d'exclusion pour la PPA lorsqu'on **NE** soupçonne **PAS** la PPA.
- Certaines maladies ou conditions peuvent masquer les signes cliniques associés à la PPA et en retarder la détection. Les troupeaux ayant des antécédents de ces maladies ou conditions, ou les cas qui présentent des manifestations compatibles sont admissibles aux analyses.
- **La procédure reste la même dans les cas où l'on suspecte la PPA; il faut signaler ces cas immédiatement à l'ACIA.**
- Le projet pilote CanSpot PPA ajoutera d'autres outils de surveillance tels que des analyses fondées sur les risques dans les abattoirs, une augmentation de la présence de vétérinaires et d'échantillonnage dans les petits élevages porcins et sur la manière de prélever des échantillons sur des porcs sauvages.
- **Un laboratoire agréé du RCSZ pourra effectuer une analyse pour la PPA lors d'une demande d'analyse pathologique si :**
 - Il y a suffisamment d'information pour retracer un animal à son site d'origine (site NIS ou emplacement de l'animal)
 - On a soumis les tissus appropriés, soit certains ou tous les suivants : sang total, des fluides corporels, un segment de l'amygdale, la rate, du rein, du ganglion lymphatique et de l'iléon terminal
 - Le vétérinaire du troupeau et le pathologiste souhaitent procéder à l'analyse d'un cas admissible.

Que se passe-t-il lorsque l'analyse d'exclusion (PCR en temps réel) donne un résultat NÉGATIF ?

- Si l'échantillon/l'animal présente un résultat négatif pour la PPA, le laboratoire fera état des résultats selon les protocoles établis.
- Il n'y aura pas de restrictions relatives aux déplacements à la ferme.

Que se passe-t-il lorsque l'analyse d'exclusion (PCR en temps réel) donne un résultat POSITIF OU SUSPECT ?

- L'échantillon/l'animal a présenté un résultat positif ou suspect lors de l'analyse. Cependant, sans analyse supplémentaire ou d'enquête épidémiologique pour le confirmer, le statut réel du cas reste INCONNU. Ce résultat pourrait être un faux positif ou un cas authentique de PPA. **L'analyse PCR pour la PPA constitue une excellente analyse et on considère ces résultats sérieux.**
- Le laboratoire agréé informera immédiatement le vétérinaire du troupeau et le bureau de district de l'ACIA dans la région où se trouve le troupeau. Si le laboratoire agréé effectue les analyses pour le compte d'un autre laboratoire, le laboratoire agréé informera ce laboratoire immédiatement. Ce laboratoire a la responsabilité d'aviser les personnes concernées.
- Le bureau de district de l'ACIA doit :
 - Vérifier l'état de santé des animaux sur le site en compagnie du vétérinaire du troupeau. Recueillir des échantillons d'autres porcs sur le site au besoin et coordonner la cueillette et l'expédition des échantillons vers le Centre national des maladies animales exotiques (CNMAE) de Winnipeg.
 - Procéder à une évaluation du risque. Si l'évaluation du risque de l'ACIA ne peut conclure à la présence de PPA, l'ACIA mettra le site en quarantaine afin d'arrêter la sortie de porcs jusqu'à ce que le CNMAE ait complété les analyses de confirmation (entre 48 et 96 heures). Si l'évaluation du risque soupçonne la présence de PPA, l'ACIA mettra le site en quarantaine afin d'arrêter tout déplacement des porcs. L'ACIA pourrait également émettre une déclaration de site infecté pour arrêter toute autre circulation sur le site (entrées et sorties du site) jusqu'à ce que le CNMAE ait complété les analyses de confirmation (entre 48 et 96 heures).

Virus de pseudorage (VPR) (maladie d'Aujeszky)

On a détecté un cas de pseudorage en Oregon à partir d'un échantillon issu d'un porc sauvage soumis le 8 juin 2020. Il s'agit d'une première depuis le début du programme de surveillance pour cette maladie en 2007.

La communauté des maladies émergentes et zoonotiques (CMEZ) a présenté une mise à jour des informations sur la pseudorage au nom du réseau RCSSP. La pseudorage est une maladie virale infectieuse, contagieuse et transmissible du bétail qui provoque des signes cliniques neurologiques, respiratoires et reproductifs. Ce virus entraîne un taux de morbidité et de mortalité élevé, en particulier chez les porcelets sous la mère. Les souches variantes peuvent atteindre un taux de mortalité de 50 % et, contrairement aux souches classiques, elles peuvent également affecter les porcs en engraissement. Les signes habituels chez les porcs en engraissement ressemblent à ceux de l'influenza de type A. On estime qu'environ 20 % des porcs sauvages aux États-Unis sont séropositifs pour ce virus (source : fiche de renseignements du SHIC <http://www.cfsph.iastate.edu/pdf/shic-factsheet-pseudorabies-virus>).

La pseudorage est une maladie à déclaration obligatoire en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*. Ainsi, on doit signaler à l'ACIA tout cas suspect au Canada. À l'heure actuelle, on considère le Canada comme exempt de pseudorage. <https://www.inspection.gc.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/pseudorage/fiche-de-renseignements/fra/1329863644261/1329863975170>.

Depuis 2004, les États-Unis se disent exempts de pseudorage dans les élevages porcins de tous les états malgré les analyses positives chez les porcs sauvages. On considère toujours les porcs d'élevage de l'Oregon comme exempts de VPR. L'Oregon a un programme efficace de contrôle et d'éradication des porcs sauvages. Les populations de porcs sauvages du Canada croissent rapidement et on a récemment diffusé des vidéos de porcs sauvages en contact direct avec des bovins dans les Prairies canadiennes.

Les porcs sont les hôtes principaux de la pseudorage. D'autres espèces peuvent contracter l'infection, mais seulement lorsqu'ils entrent en contact direct avec des porcs infectés. Parmi les espèces touchées par la pseudorage, on compte :

- Les espèces domestiques – bovins, moutons, chiens, chats et chèvres, mais pas les chevaux.
- Les espèces sauvages – rats, souris, ratons laveurs, opossums, lapins, loups et plusieurs mammifères portant une fourrure.
- Les humains – Nombre restreint de cas signalés en Chine, seulement par contact direct avec des porcs infectés (et non par la consommation de viande de porc).

Les manifestations cliniques selon les différentes espèces comprennent :

- Chez les humains – **de rares cas de pseudorage classiques, signalés en Chine seulement.** Les signes cliniques comprennent la fièvre, la transpiration, des symptômes neurologiques, et des convulsions.
- Chez les chiens et les chats – des signes neurologiques qui peuvent présenter un prurit. Taux de mortalité de 100 %.
- Chez les bovins – une démangeaison intense, des signes neurologiques y compris des mugissements, de l'ataxie, des mouvements circulaires, une démarche instable, la salivation, des coups de tête et la mort dans les 24 heures.
- Chez les ratons laveurs – les signes cliniques de la VPR ressemblent à ceux de la maladie de Carré et de la rage canine. Il n'y a pas de transmission horizontale entre ratons laveurs, de sorte que le virus ne se maintient pas dans cette population.

Diarrhée épidémique porcine (DEP)

RAIZO (Québec)

Au deuxième trimestre, le Québec a connu plusieurs nouvelles éclosions de DEP. Il s'agit de cas isolés des foyers d'éclosions signalés au premier trimestre. Le premier élevage touché était une exploitation d'engraissement, dont l'analyse de dépistage s'est révélée positive le 29 avril 2020. Trois autres sites ont par la suite été contaminés et ont présenté des résultats positifs pour la DEP : une pouponnière et deux sites d'engraissement. La DEP s'est manifestée dans deux autres sites, simplement en raison du déplacement de porcs de la pouponnière vers les sites d'engraissement. **Au total, on a confirmé six nouveaux cas de DEP au Québec au deuxième trimestre.** Des neuf sites ayant présenté des résultats positifs au cours des deux premiers trimestres de l'année, deux de ces sites ont retrouvé un statut négatif pour la DEP et tous les autres sites se dirigent vers l'objectif ultime, soit l'éradication.

ROSA (Ontario)

L'Ontario a signalé sept nouveaux cas de DEP au deuxième trimestre. La plupart de ces sites se trouvent dans l'Est ontarien. On a confirmé un cas au mois d'avril dans une exploitation d'engraissement et les six autres sites, des pouponnières et des sites d'engraissement, ont reçu un résultat positif au mois de mai.

RSSPOC (l'Ouest canadien)

Le Dr Brad Lage a présenté une mise à jour de la DEP au Manitoba. Au début du mois de juin, la province a identifié deux nouveaux foyers d'infection de la DEP dans des pouponnières. On a pris la décision de déplacer les porcs infectés vers un nouveau site d'engraissement isolé des autres pour mieux prévenir la propagation du virus. Cette stratégie semble porter fruit puisqu'il n'y a pas eu de nouvelles éclosions. Les porcs présentent maintenant des résultats négatifs aux analyses de la DEP, mais les analyses se poursuivent.

Syndrome reproducteur et respiratoire du porc (SRRP)

ROSA (Ontario)

Le Dr George Charbonneau a indiqué que **40 % des vétérinaires ayant répondu au sondage ont signalé une augmentation des détections du virus du SRRP au deuxième trimestre en Ontario**. Vers la fin du trimestre, on a aussi constaté une forte augmentation du nombre de troupeaux de truies infectées par le virus du SRRP. Il s'agit là d'une tendance inhabituelle à cette période de l'année. On attribue vraisemblablement la propagation de la maladie aux animaux morts, au transport et à la propagation de proximité (introductions latérales). L'examen des types de RFLP du virus du SRRP séquencés a permis de documenter que **les deux types les plus répandus étaient le 1-8-4 et le 1-30-1. Les praticiens ont indiqué que ces deux types entraînaient de graves taux de mortalité avant le sevrage dans les exploitations touchées**. En raison de la faible valeur monétaire des porcs à l'heure actuelle, de nombreuses exploitations touchées choisissent de dépeupler puis de repeupler leurs troupeaux pour éliminer le virus.

RAIZO (Québec)

Le Québec collabore avec des laboratoires qui effectuent la surveillance sur l'introduction du virus du SRRP dans de nouvelles unités de mise bas (le Laboratoire d'épidémiologie et de médecine porcine (*LEMP*), situé à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal). **Au deuxième trimestre, le Québec a fait état de 15 nouvelles introductions du SRRP dans des exploitations. Un tiers des vétérinaires qui ont répondu au sondage signalent avoir constaté une augmentation des infections par le virus du SRRP au cours du trimestre**. On a détecté un des cas grâce à un échantillon de surveillance de routine prélevé dans une unité de mise bas, mais sans manifestation de signes cliniques au moment de la détection en laboratoire. Ce site a cependant développé de légers signes cliniques quelques semaines après la détection. Malheureusement, ce site en a infecté plusieurs autres avant d'avoir la confirmation de la maladie. On croit qu'une attention moindre aux procédures de nettoyage et de désinfection de routine (moins de personnel disponible pendant le confinement associé à la COVID-19) puisse avoir contribué à la propagation de la maladie. **Ce cas souligne l'importance du dépistage dans le cadre des programmes de surveillance pour la détection précoce du virus du SRRP**.

Pleuropneumonie par l'actinobacillus (PPA)

RSSPOC (l'Ouest canadien)

Le Dr Brad Lage a signalé la détection de cette pleuropneumonie dans un lot de 3000 porcs au deuxième trimestre. On sait que la ferme d'où proviennent ces porcs a présenté des résultats positifs au sérotype 12, mais elle n'a pas connu de flambée de pleuropneumonie depuis plusieurs années. **On a décelé ce cas lors de l'expédition des porcs à l'abattoir, 172 porcs (11 %) ayant dû être condamnés. Les porcs semblaient normaux à l'examen ante-mortem à l'usine de transformation, mais ont été condamnés en raison des lésions internes trouvées lors du post-mortem**. Le vétérinaire du troupeau n'avait pas pu détecter de maladie clinique chez ces porcs qui se portaient bien. À la suite des condamnations, on a fait parvenir des échantillons au laboratoire pour un typage. Les échantillons se sont avérés positifs pour le type 13 de la pleuropneumonie, type qui n'avait jamais été détecté auparavant dans le système. On a condamné 36 porcs dans le lot suivant, et les analyses ont également révélé la présence du type 13 de la pleuropneumonie. Ce problème semble se résorber de lui-même et n'a pas nécessité un vaccin autogène.

Le Conseil canadien du porc et l'Association canadienne des vétérinaires porcins (CASV-ACVP) appuient conjointement les rapports sur les activités du Réseau canadien de surveillance de la santé porcine. Si vous êtes vétérinaire et pratiquez au Canada, nous vous invitons à vous joindre à la CASV-ACVP si vous n'êtes pas déjà membre. Les membres sont issus de la pratique privée, de l'industrie, des universités, du gouvernement ainsi que les étudiants. Communiquez avec le bureau de la CASV-ACVP pour obtenir plus de renseignements. – susan.tfio@bell.net ou composer le (519) 669-3350.

Ce bulletin constitue une communication professionnelle à l'intention des vétérinaires porcins en exercice. Les renseignements proviennent d'un sondage portant sur les impressions cliniques des vétérinaires-praticiens participants et d'autres spécialistes en santé porcine. Ces données ne sont pas validées et ne traduisent peut-être pas intégralement la situation clinique. L'interprétation et l'utilisation de ces données requièrent l'exercice du jugement professionnel. Le but de ce programme vise l'amélioration de la santé du cheptel national. L'Association canadienne des vétérinaires porcins (ACVP) et le Conseil canadien du porc (CCP) financent conjointement le RCSSP.

DEUXIÈME TRIMESTRE

L'ÉQUIPE DU RCSSP

Représentant le Québec (RAIZO)

Dre Claudia Gagné-Fortin
Dre Isabelle St-Pierre
Dre Martine Denicourt

Représentant l'Ouest canadien (RSSPOC)

Dr Jette Christensen
Dre Susan Detmer
Dr Yanyun Huang
Dr Brad Lage
Dr Jessica Law

Représentant l'Ontario (ROSA)

Dr George Charbonneau
Dre Christine Pelland
Dr Jim Fairles

Représentant les Maritimes

Dr Ryan Tenbergen
Dr Dan Hurnik

Conseil canadien du porc (CCP)

Gabriela Guigou
Dr Egan Brockhoff

Gestionnaire du RCSSP

Dre Christa Arsenault

Christa.Arsenault@outlook.com

Association canadienne des vétérinaires porcins (ACVP)

Dr Christian Klopfenstein

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Dre Andrea Osborn
Dre Sonja Laurendeau

Système canadien de surveillance de la santé animale (SCSSA)

Dre Theresa Burns